

<https://www.laicite-aujourd'hui.fr/?Les-religions-et-la-femme-4-le>



Les religions et la femme 4 : le Judaïsme

- NOS TRAVAUX - Les religions et la femme -

Date de mise en ligne : vendredi 25 janvier 2008

Copyright © Laïcité Aujourd'hui - Tous droits réservés

A la fin de l'Antiquité vont se développer de nouvelles croyances : les grandes religions -monothéistes- , aussi appelées **religions du Livre**, car tout est rapporté dans les livres .

Ce seul fait peut d'ailleurs expliquer le peu de place que tiennent les femmes dans ces religions. En effet, presque tous les écrivains et calligraphes étaient des hommes. Ils ne se sont pas oubliés dans le récit des faits !

Le judaïsme est sans doute la plus ancienne religion monothéiste - 1225 avant notre ère, même si elle est aujourd'hui la religion qui compte le moins de membres (13 millions) ; elle développe peu de prosélytisme.

Comme dans les autres religions monothéistes, C'est Dieu qui a créé toutes choses. Ce Dieu est représenté par un personnage de sexe masculin.

Les principales personnalités de la tradition juive sont toutes de sexe masculin : Moïse qui reçut les commandements de Dieu, David, Salomon, Esdras, Rashi.... Les femmes ne sont évoquées que dans leur fonction reproductrice.

Toutefois, le **Talmud** (recueil de traditions) mentionne une femme, Beruriah (II^e siècle) dont l'enseignement valait celui de n'importe quel homme ! Ce qui est remarquable car le savoir était réservé aux hommes. A noter qu'un sage marquant (rabbin) du Moyen Age, Rashi, transmet son savoir à ses filles.

D'autres femmes de premier plan existent pourtant dans la Bible juive : Sarah, Rébecca, les prophétesses telles Myriam, Déborah, Houlda qui enseignait la loi aux hommes, Yaël la guerrière, ... comme le rappelle Pauline BEBE dans son livre Isha.

Le judaïsme traditionnel les ignore.

Un rabbin a réussi à faire entrer dans la liturgie cette phrase : « Bénis sois-tu, Eternel, Toi qui ne m'as pas fait femme ». La femme quant à elle récite : « Bénis sois-tu Eternel, de m'avoir faite selon ta volonté ».

La soumission de la femme est explicite et la discrimination nette.

Pourtant, l'espérance de la résurrection concerne indifféremment les 2 sexes, du moins en théorie. Le paradis du judaïsme (à partir de l'exil de Babylone au VI^e siècle av JC) est ouvert aux femmes comme aux hommes, même si les juifs croyaient davantage au paradis terrestre. (la terre promise...)

Tout a été dicté par Dieu, y compris la place des hommes et des femmes en société : au foyer comme dans les lieux de culte .

Il est intéressant de constater la place des hommes et des femmes dans les temples. Le premier temple de Jérusalem évoqué par la Bible (détruit en -515) était structuré en espaces concentriques (selon Carl Erlich) ; il y avait le parvis des gentils (pour les non juifs), puis le parvis des femmes, le parvis des Israélites de sexe masculin, et le parvis des prêtres, avec un sanctuaire où ne pénétrait que le grand prêtre une fois par an.

La distinction hommes, femmes est bien présente : la femme ne peut être aussi sainte que l'homme.

Du second temple - détruit en 70 par les Romains- il ne reste qu'un mur, le mur occidental, ou « mur des

lamentations »...

Une barrière y a été érigée depuis 1967, pour bien séparer les fidèles, hommes et femmes, ceci sous la pression des juifs orthodoxes.

De nos jours, dans les lieux de culte, subsiste toujours la séparation entre les femmes, les jeunes filles et les hommes, comme La **Torah** l'avait prévu dans le 1er temple : elles sont au fond de la salle derrière un rideau ou sur un balcon, de crainte qu'elles ne troublent les hommes, semble-t-il. (Les hommes seraient-ils faibles ?).

Seul le mouvement réformateur admet la mixité dans les synagogues.

Les pratiques varient considérablement selon qu'il s'agisse de juifs ultra- orthodoxes, des juifs orthodoxes ou du mouvement libéral réformateur.

En ce qui concerne les rites, les femmes ne sont pas sur un pied d'égalité avec les hommes : elles ne lisent pas la Torah -texte fondamental de la religion juive- (ni la Hagada -récit de l'exode conduit par Moïse- lors des Pâques). Elles ne portent pas le Taleth (l'écharpe de prière), ni les téfilin (petites boîtes qui s'attachent au bras et qui contiennent des extraits de la Torah) et ne disent pas le kaddish (prière des morts).

La fonction de rabbin leur est inaccessible, même si l'interprétation des livres sacrés leur est possible selon les tendances. Chez les juifs réformateurs (minoritaires), elles participent à la vie liturgique et deux femmes ont été ordonnées rabbins (la première fut Pauline BEBE) . Dans cette mouvance, libérale, mari et femme signent le contrat de mariage alors que chez les juifs orthodoxes, seul l'époux signe le contrat.

Les femmes, qui avant le mariage dépendaient économiquement de leur père, vont dépendre économiquement de leur mari. La tradition juive leur refuse même tout contrôle de leurs propres biens et gains.

Le péché d'adultère est cité dans les dix commandements. L'épouse étant considérée comme la propriété du mari, si elle commet un adultère, il y a violation du droit qu'a le mari sur elle ; des femmes furent même lapidées pour ce péché dans le passé. L'adultère est également un péché s'il est commis par un homme mais les sanctions de la société sont moins sévères.

La Bible reconnaît le divorce, mais en tant que répudiation de l'épouse, par exemple si elle ne donne pas d'enfants à son mari.

En général, l'acte de divorce peut avoir lieu s'il y a accord des deux époux.

Chez les fondamentalistes orthodoxes (hassidim), seul l'homme peut choisir le divorce ; la femme doit faire appel à un tribunal rabbinique si elle veut contraindre son mari à accepter le divorce ; peu de situations lui permettent d'avoir une réponse positive. A noter que à l'issue du mariage, dans cette communauté, les femmes doivent porter une perruque à vie et sont considérées comme impures lors des menstrues.

La vie quotidienne des familles juives étant fortement liée à la loi de Dieu, les hommes continuent à assumer les rôles publics, les femmes à transmettre le judaïsme aux enfants, et à tenir la maison. Le système patriarcal se perpétue.

Globalement, les femmes juives n'ont aucun pouvoir officiel, ni religieux, ni politique. Les rabbins interprètent cela de manière « positive » : elles ne sont pas tenues de respecter toutes les obligations religieuses (contraintes) et sont libres pour leurs enfants et leur foyer !

mpb, membre du groupe laïcité-aujourd'hui